

Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes

Le 17 janvier 2025

Nouvelle réforme des retraites, “trouver un compromis” pour les femmes libérales chirurgiens-dentistes

Le SFCD attend que l’actuel “conclave” de renégociation sur la réforme des retraites de 2023 permettra de “fixer le cadre et la méthode” pour résoudre les inégalités persistantes de carrière que subissent les femmes chirurgiens-dentistes libérales.

Entre études longues, grossesses, carrières hachées avec l’arrivée des enfants et renoncements professionnels dus au sexisme, les femmes subissent des inégalités inacceptables, non seulement tout au long de leur vie, mais aussi au moment de leur retraite.

Le SFCD réclame, afin de pallier ces disparités, deux conditions pour qu’elles puissent obtenir des avancées favorables et justes :

- 8 trimestres au titre des longues études
- 4 trimestres automatiques l’année de la grossesse

Seul ce type de correctif permettra aux femmes d’annuler les discriminations dont elles sont victimes tout au long de leur vie professionnelle. Il assure, a minima, une égalité réelle de carrière et de salaire entre les femmes et les hommes.

Le SFCD espère que la nouvelle copie attendue pour avril prochain n’instrumentalise pas la cause des femmes et garantira de nouveaux droits qui tiendront entièrement compte des réalités auxquelles notamment les femmes libérales chirurgiens-dentistes sont confrontées au quotidien. Ces droits auront des conséquences positives très concrètes sur leurs pensions de retraite.



**Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr**

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d’exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l’éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l’intérêt général et le long terme.